



COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mardi 3 mai 2017

(à destination des membres et des adhérents)

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux
Membres Présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Bruno GASPARINI et Jean-Philippe BOUREL (en charge de l'Encadrement), Françoise SERRES, Jean-Christophe BALSAN, Karine GILLARD,

Membres excusés : Albert OLIVE, Chafik EL AOUGRI, Dominique POUMIER, Franck BERGAMINI, Jean-Louis BACRY, Murielle JEANTELET, Nadine HENNION (titulaire), Valérie GRIMBERT, Muriel WEST (suppléante)

Absents : Catherine BECQUE, Didier MONTIRONI, Jean-Philippe SEMBLANET

❖ Intervention d'Alain GAUTRON

- Retour sur l'édito de la dernière LM :
Actualité de la branche Recouvrement : fermeture programmée de sites dans la région des Hauts de France et actions du SNFOCOS
- Poursuite de la mobilisation des cadres : notre plaquette est-elle utilisée et diffusée dans tous les organismes où nous sommes présents ?
- Le contexte social à venir et les orientations politiques qui se dessinent d'ici l'été (Ordonnances pour réformer le Code du travail et amplifier « la Loi Travail »...) rendent opportune une nouvelle journée « Cadres » en octobre 2017 avec comme thématique les incidences du numérique sur les emplois et l'exercice du métier des Cadres de l'Institution (présentations théoriques et pratiques avec échanges comme cela a été fait lors de la journée Cadres du 11 octobre 2016). La réflexion à mener est « comment encore mieux mobiliser « nos troupes », les Cadres en général ?

L'implantation du SNFOCOS dans les Organismes sociaux doit progresser par la constitution de nouvelles sections dans les OSS et également dans les GPS (Malakoff, Ag2r...)

Problématique de l'investissement de chaque adhérent, de chaque membre des Instances statutaires du SNFOCOS : l'action du SNFOCOS et la réalisation des revendications des Cadres par le SNFOCOS sera renforcée par une véritable mobilisation de l'ensemble des mandants.
Le prochain Conseil national de mai prendra des décisions en ce sens.

Echanges autour de la réussite de la prochaine journée nationale des Cadres d'octobre 2017 : thématiques, contenu, « outil » de syndicalisation des Cadres, nombre de présents (objectif : au-delà de 200 : c'est possible mais par l'action de tous !).

❖ Soumission à commentaires des thèmes de notre Plateforme revendicative :

129 réponses au Thème 1, 153 réponses au Thème 2, 145 réponses au Thème 3

- Le bilan général des soumissions à commentaires des 3 thématiques diffusées depuis le début de l'année 2017 est bon, cela nous a permis de poursuivre la mobilisation des Cadres au cours des 4 premiers mois 2017 et d'obtenir des précisions et des expressions sur le contenu de nos revendications.
- Les réponses exprimées confortent nos positions, nos revendications et font écho aux remontées de notre enquête et de la journée nationale des Cadres d'octobre 2016.

Les remontées seront utilisées, capitalisées pour alimenter nos réflexions, affiner nos revendications sur le terrain et enrichir notre position sur un certain nombre de nos revendications, notamment celles liées aux évolutions des technologies numériques et à leurs impacts sur les métiers des Cadres (télétravail, management à distance de manière générale...).

La prochaine journée d'octobre 2017 sera une bonne opportunité pour amplifier cette mobilisation participative. L'invitation pour cette journée pourrait intégrer un support « retour » permettant à chaque Cadre participant d'exprimer son avis sur les thématiques exposées.

Les verbatim exprimés pourraient être un fil conducteur pour le déroulé de la journée.

❖ **Diffusion et utilisation de notre support comme outil de syndicalisation des Cadres** : => mise à disposition à la Michodière et lors du Conseil national de mai

❖ **Projet de nouvelle Classification des emplois**

Base : projet commun SFOS – SNFOCOS de 2012

Cf Art 33 de la CCN à retravailler compte tenu de nos propositions : perte de points de compétence lors du changement de coefficient de qualification + règle des 105%

Propositions de la CPPE :

- Des emplois repères dans chaque niveau de qualification intégrant un parcours professionnel normé au sein de chaque emploi : débutant, confirmé, expert
- Intégration de la logique d'une progressivité de 10% pour le passage à chaque niveau de qualification « Cadre »

Ex : coefficient 280 pour le N4 *10% = le coefficient 5A passe ainsi de 302 à 308

Traduction en nombre de points par niveau de qualification :

⇒ N4 à 280, 5A à 308, 5B à 339, N6 à 373, N7 à 410, N8 à 451, N9 à 496.

Cette proposition présente, par ailleurs, un autre intérêt : celui d'établir des paliers hiérarchisés entre chaque niveau de qualification.

- Garantie d'un seuil plancher minimum de 33% de points de compétence pour les employés ET pour les cadres.
- Majoration de la règle dite des 105% résorbables : passage à 110% non résorbables pour tout changement de niveau de qualification ou tout changement d'emploi (prise en compte des mobilités fonctionnelles)
- Prime d'ancienneté à 2% du coefficient de base par an sans plafond jusqu'à la fin de la carrière professionnelle
- ❖ **Réflexions préparatoires pour le Conseil national de mai : transformation de la prime d'intéressement en rémunération hiérarchisée, collective et soumise à cotisations**

Rappel de la position de FO : ce salaire ne doit pas échapper aux cotisations sociales, le financement de la Sécurité sociale doit rester basé sur les cotisations sociales (nb : l'intéressement est soumis à la CSG dont une faible partie uniquement sert au financement de la Sécurité sociale).

Du fait de la nouvelle représentativité dans la branche professionnelle de l'UCANSS qui se profile (quid de la représentativité de la CFTC ?), la CPPE doit éclairer les positions du SNFOCOS dans un contexte de négociations sur ce thème à venir.

Par l'application de cette proposition, la prime d'intéressement serait supprimée et son équivalent intégré dans la rémunération collective à hauteur d'un demi mois de salaire.

L'Intéressement échappant à la RMPP, le SNFOCOS pourrait ainsi rejoindre la position émise par la CGT et la Section fédérale FO pourrait ne pas s'y opposer

Les échanges entre les membres de la CPPE permettent d'appuyer cette proposition de remplacement de la prime d'intéressement qui sera présentée au prochain Conseil national.

❖ **Agenda : réservez dès à présent !**

Prochaines réunions de la CPPE :

Mardi 30 mai 2017 à 9h30 (lieu : FO Cadres)

Mardi 12 septembre 2017 à 9h30 (lieu habituel à la Michodière)

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot